



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 12 Décembre 2022

Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée A N°445, située 12, Chemin Du Cohard, commune de CHAMBLES (42170), à la société VALOCÎME SAS

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : jeudi 08 décembre 2022
Date de l'affichage : jeudi 08 décembre 2022

L'an **deux mil vingt-deux** et le **douze décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Excusés : Valérie CHAZELLE et Fadila KAHOU

Emilien JOUSSERAND a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **14,44** m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de changement de locataire ;
- **DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 16/03/2031, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de **14,44** m² environ sur la parcelle cadastrée **A N°445** ;
- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de réservation de **1 800 €** (200 € versés à la signature + 8 x 200 €/an) ;
- **ACCEPTE** une avance de loyer d'un montant de **6 000 €** (versés à la signature), imputable à hauteur de 500 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans) ;
- **ACCEPTE** un loyer annuel de **6 500 € brut** (soit **6 000 € Net** de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + **0,5%** ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 12 Décembre 2022

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Emilien JOUSSERAND

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13/12/2022 et de la publication le 13/12/2022